

Pôle cohésion sociale
Direction jeunesse, animations socio-culturelles
et numérique

Rapporteur : Anne AMBROIS

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_119
SÉANCE DU 16 MAI 2023

13 - CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX (FNCS)

En date du 15 décembre 2021, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a adopté la délibération n°DEL2021_301 autorisant l'adhésion des 7 centres sociaux de la ville à la Fédération Nationale des Centres Sociaux (FNCS). Tous les dix ans, la FNCS organise un grand congrès à destination de ses adhérents.

L'édition 2023, qui se déroulera du 12 au 14 mai à Lille, sera consacrée aux 100 ans autour d'ateliers, de moments d'échanges et d'évènements tel que le spectacle « Soudain, Marie-Jeanne ! », pièce de théâtre créée par la compagnie cherbourgeoise « Le Rhino l'a vu » en partenariat avec la Fédération Nationale des Centres Sociaux et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Il est proposé que la ville soit représentée à ce congrès par une délégation composée de 12 personnes :

- la maire adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la politique de la ville et de la parentalité ;
- neufs professionnels représentant les différents centres sociaux de la ville : le chef du département animations socio-culturelles et numériques, quatre chefs de services, deux animateurs, deux référents familles ;
- deux habitants bénévoles membres du conseil d'équipement du Centre Social Le Totem.

Au vu du caractère exceptionnel de cet évènement, de la volonté d'y faire participer à la fois l'élue de référence, les professionnels de la ville et les bénévoles, et en vue de pouvoir réaliser des économies dans la réservation des transports et hébergements, il est proposé de déroger aux règles habituelles de remboursement des frais professionnels et de prendre en charge la totalité des dépenses liées à la représentation de la ville indépendamment du statut des personnes composant cette délégation.

Ces dépenses, estimées à 8 232 €, se répartissent comme suit :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| • inscriptions au congrès : | 2 700 € |
| • hébergement : | 4 320 € |
| • restauration : | 612 € |
| • déplacements : | 600 € |

Cette somme sera partagée entre les budgets des différents services participant à savoir :

- | | |
|---|---------|
| • Maison Olympe de Gouges : | 686 € |
| • Totem : | 2 058 € |
| • Cétici : | 1 372 € |
| • Mosaïque : | 1 372 € |
| • Maison Flora Tristan : | 686 € |
| • Service Vie des Quartiers Tourlaville : | 686 € |
| • Direction : | 1 372 € |

L'ensemble de ces dépenses pourra être valorisé dans les bilans financiers 2023 des centres sociaux et pourra, au titre de la prestation de service Animation Collective Globale de la Caisse d'Allocations Familiales, être pris en charge à hauteur de 40 % des sommes engagées (soit un montant estimé à 3 292 €).

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la représentation de la ville au Congrès de la Fédération Nationale des Centres Sociaux par la délégation dont la composition est détaillée ci-dessus,
- autoriser la prise en charge de l'ensemble des dépenses afférentes sur le budget de la Direction jeunesse, animations socio-culturelles et numériques,
- autoriser la ville à percevoir la participation de la Caisse d'Allocations Familiales sur les dépenses liées à cet évènement.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18h01		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 51	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Ralph LEJAMTEL Lucie MORIN	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le 19/05/2023



ID : 050-200056844-20230517-DEL2023_119-DE